

Aide au maintien à l'agriculture biologique, le gouvernement doit appliquer les engagements du président de la République

Paris, 19/09/2020. La convention citoyenne pour le climat, qui a rendu ses conclusions définitives en juin 2020, a identifié le développement de l'agriculture biologique comme une action centrale pour aller vers « une agriculture à faible impact en gaz à effet de serre et à faible impact sur la biodiversité ». Dans leur proposition SN2.1.2 les citoyen-nes ont porté des demandes claires pour développer l'agriculture biologique dont la restauration de l'aide au maintien. Le président de la République s'est engagé fin juin 2020 à reprendre cette proposition¹. Le processus était très clair, le président s'est exprimé, maintenant il faut appliquer et agir.

Le gouvernement doit rétablir l'aide au maintien dans la loi de finance 2021

En septembre 2017, le gouvernement annonce l'arrêt du financement de l'aide au maintien en agriculture biologique. Trois ans plus tard, là où les régions n'ont pas pris le relai, les agriculteur-rices bio n'ont plus du tout accès à cette aide², soit plus de 7 000 fermes aujourd'hui, ce chiffre doublera dans les 5 ans si rien n'est fait.

Et pourtant, le dernier rapport de France Stratégie sur les performances économiques et environnementales de l'agro-écologie³ affirmait encore une fois l'exigence environnementale de l'agriculture biologique. « On ne compte plus les études scientifiques qui confirment que l'agriculture biologique sert l'intérêt général. Quand nous faisons de l'élevage extensif nous protégeons les prairies qui sont des stocks de carbone et des réserves de biodiversité. Quand nous supprimons la chimie de synthèse, nous protégeons l'eau et la santé humaine. Ce sont des gains directs pour la société que l'Etat doit reconnaître et prendre en compte en rétablissant cette aide pour tous dès 2021 » explique Loïc Madeline, polyculteur-éleveur dans l'Orne, secrétaire national en charge de la PAC à la FNAB.

La FNAB refuse de rediscuter les recommandations de la convention citoyenne

La FNAB ne participera pas aux nouvelles réunions de concertation organisées ce week-end par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique sur les mesures agricoles et alimentaires de la Convention Citoyenne pour le Climat. « On reçoit une convocation trois jours avant, sans objectif ni agenda précis. On ne sait pas comment les mesures ont été sélectionnées, d'ailleurs la mesure sur le développement de la bio n'est même pas traitée. Hier le glyphosate, aujourd'hui les néonicotinoïdes, les promesses non tenues ça suffit ! » conclut Guillaume Riou, polyculteur-éleveur dans les deux Sèvres et président de la FNAB.

Contacts presse :

- Guillaume RIOU Président de la FNAB 06 30 09 56 56
- Loïc MADELINE Secrétaire national en charge de la PAC 06 22 30 45 54

¹<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/06/29/le-president-emmanuel-macron-repond-aux-150-citoyens-de-la-convention-citoyenne-pour-le-climat>

² Pays de la Loire, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Bourgogne Franche Comté.

³ <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na-94-agroecologie-aout.pdf>